

DESTINATAIRES : Aux gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS **ayant du personnel des catégories 1 (FIQ) et 2 (SCFP)**

EXPÉDITRICE : Isabelle Lapointe, chef de service par intérim PRASE | Paie

DATE : 2024-09-05

OBJET : **Problématique de paiement de la prime CHSLD (719-720) (FIQ et SCFP) et pour les primes attraction/rétention soir/nuit (569-570-571-572) (FIQ) à la paie 2025-11**

[POUR DIFFUSION AUPRÈS DU PERSONNEL CONCERNÉ – Aussi disponible sur le site Web PRASE > NOUVELLES](#)

Une problématique de paiement de la prime CHSLD (719-720), pour le personnel **FIQ et SCFP**, et des primes attraction/rétention soir/nuit (569-570-571-572), pour le personnel **FIQ**, est survenue à la paie 2025-11 (couvrant la période du 11 au 24 août 2024), versée ce 5 septembre 2024.

En effet, le système de paie a mal traité les heures inscrites : il y a eu une perte de décimales des transactions finissant par 0 ou 00 (exemple : 22,50 heures est devenu 2,25 heures) dans le traitement de la dernière paie.

Sachez que les corrections seront apportées avec la paie 2025-12 qui sera versée le 19 septembre 2024. Le personnel concerné pourra constater la correction sur le talon de paie qui sera produit séparément.

Pour toute question, communiquez avec le Service de la paie au 819 780-2220, poste 47777, option 1, puis option 2.

Merci de transmettre cette information au personnel concerné et l'afficher aux endroits habituels.

IL/cs